



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

26-003

Séance du 02 février 2026

Date de Convocation : 28.01.2026

Date d’Affichage : 28.01.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENUILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

OBJET : Promesse de vente parcelle lotissement la Rippe

L’an deux mille vingt-six, le 02 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

Le Conseil municipal,

Où l’exposé du maire,

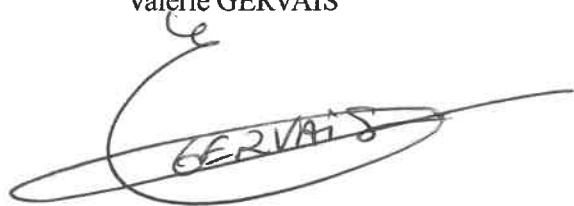
- Qui précise que toute commune dispose de biens dans son domaine privé qu'elle peut céder après autorisation du conseil municipal à une personne privée. Que le compromis de vente soit une promesse par laquelle le vendeur s'engage à vendre son bien et l'acheteur à le lui acheter. Qu'il n'est pas obligatoire de le signer devant Notaire. L'accord entre le vendeur (la commune représentée par le maire) et l'acquéreur présente l'avantage d'être gratuit. Les deux parties peuvent donc signer un « acte sous seing privé » qui les engage pour une durée de 3 mois.
- M. et Mme BERTARINI Mickael et Magali, domiciliés à Rue de la Malacote 39240 ARINTHOD souhaitent acquérir la parcelle N°4 du lotissement « la Rippe ».
- Les caractéristiques en sont les suivantes : Lot N° 4 Parcelle AA 99
- 661 m2 prix H.T. : 41.67 €/m2 soit 50.00 € TTC/m2
- Un terrain attenant non constructible : 303 m2 prix H.T. 20.83 €/m2 soit 25.00 € TTC/m2
- Le prix global est de : 40 625.00 € T.T.C auquel s'ajoutent une taxe de raccordement de 16 € TTC du m2 au bénéfice de la communauté de communes Terre d'Émeraude et la taxe d'aménagement (1%), uniquement sur la partie constructible.

Une délibération doit donc être prise en conseil municipal qui habilite le Maire pour la signature du compromis de vente, et ultérieurement pour signer tous documents relatifs à la vente.

DECIDE

D'approuver la promesse de vente, d'habiliter le Maire pour la signature du compromis de vente, et ultérieurement pour signer tous documents devant notaire relatifs à ladite vente.

Secrétaire de séance :
Valérie GERVAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GERVAIS', enclosed within a large, loopy oval stroke.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PIETRIGA', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-ONT' and the number '39270'.

Guy PIETRIGA